

DOSSIER DE PRESSE

MIRAMAP

Mars 2009

MOUVEMENT INTER-RÉGIONAL DES AMAP

Vers une coordination interrégionale des AMAP

Il y a presque un an, en mars 2008, Alliance Provence appelait à la création d'une coordination régionale des AMAP¹. Cette initiative a été le point de départ de rencontres régulières entre plusieurs réseaux locaux d'AMAP : AMAP-IdF, Alliance Provence, Alliance PEC Rhône Alpes, réseau des AMAP d'Aquitaine, Fédération des AMAP de Picardie et des représentants d'AMAP de Normandie, du Centre, de Bourgogne, d'Alsace et du Limousin.

Nous avons constaté que nous partagions les mêmes valeurs (la charte des AMAP) et les mêmes problématiques (accès au foncier agricole, parcours d'installation des agriculteurs, garantie de l'éthique des AMAP ...).

Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de créer une dynamique nationale autour des AMAP. Celle-ci doit permettre de mutualiser toute la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés par les AMAP et les réseaux territoriaux, de faire la promotion des AMAP au niveau national, de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage et le respect collectif de la charte des AMAP. Enfin nous pourrions coordonner nos actions pour lancer des programmes de dimension nationale sur des thématiques telles



Au-delà du panier

que le foncier agricole, l'installation et l'accompagnement des agriculteurs en AMAP, l'accès des AMAP à tous les publics, l'éducation ou encore la sensibilisation des citoyens à la consommation équitable et solidaire.

Nous proposons de créer un **réseau informel** rassemblant des regroupements territoriaux qui assurent une fonction de promotion, d'essaimage et d'animation des AMAP sur leur territoire. Nous ne souhaitons pas créer une organisation qui dicterait d'en haut des décisions aux échelons locaux.

Nous avons baptisé ce réseau informel **MIRAMAP**, pour « mouvement interrégional des AMAP ».

C'est pourquoi nous avons élaboré « **un socle commun** » qui constitue une base de référence pour tous ceux qui souhaitent participer à cette démarche de réflexion et d'action. Ce socle est construit autour des engagements suivants : faire respecter la charte des AMAP, mutualiser certaines ressources, promouvoir les AMAP sur nos territoires dans le respect de la charte et dans un souci de subsidiarité.

¹ : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Dans ce dossier :

Les AMAP aujourd'hui à travers les régions	2
La Charte des AMAP	3
Une AMAP n'est pas un panier	3
Socle commun : Fondements des AMAP	4-5
Socle commun : Vers un mouvement interrégional des AMAP	6-7
Des initiatives pour appuyer cette démarche	8

Sommaire :

- Renforcer la cohésion des AMAP autour d'une éthique commune
- Se structurer pour mutualiser des expériences, des pratiques et des outils
- Participer à des programmes nationaux
- Pour plus d'informations :

<http://miramap.org>

Les AMAP aujourd'hui à travers les régions

Une AMAP est le partenariat que forment un groupe de consom'acteurs et un producteur.

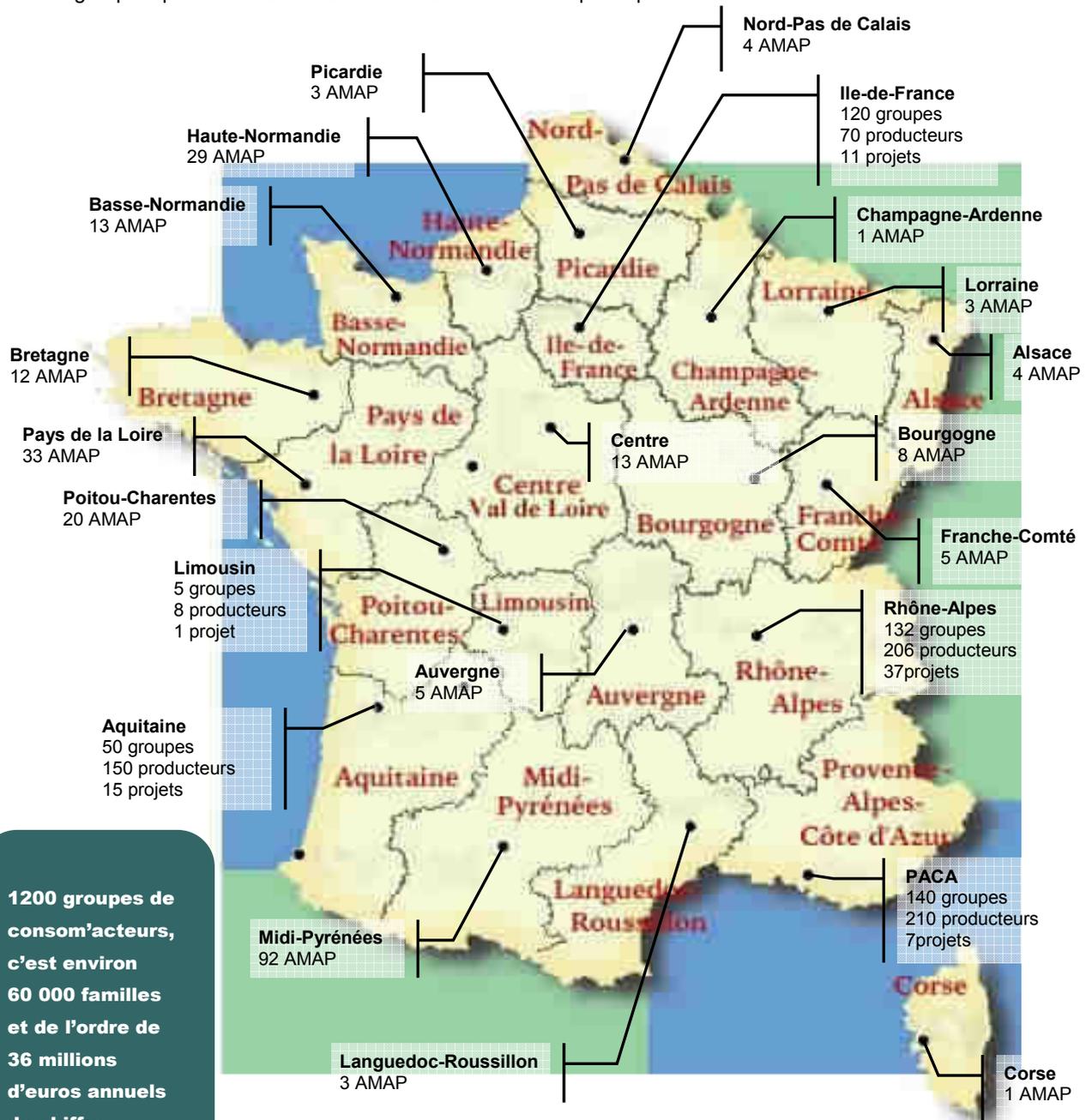
Un producteur peut donc avoir plusieurs partenariats en AMAP tout comme certains groupes qui mettent alors dans

leur panier fruits et légumes, pain, fromage, viande, œufs ou bien d'autres choses encore (du lien social et beaucoup de sens en tout cas).

Les chiffres donnés ci-dessous sont forcément partiels, toutes les initiatives n'étant pas réper-

torisées ou affiliées à un réseau formel.

Début 2009, on estime à 1200 le nombre de groupes de consom'acteurs en AMAP ou en projet.



1200 groupes de consom'acteurs, c'est environ 60 000 familles et de l'ordre de 36 millions d'euros annuels de chiffre d'affaires

Sources : <http://alliancepec.free.fr/Webamap/>
Réseaux régionaux

La Charte des AMAP

Les membres de nos Réseaux s'engagent à respecter la **charte des AMAP**. Elle repose sur 18 principes fondateurs :

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix

10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs

11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs

12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs

13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs

14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs

15. Une information fréquente du consommateur sur les produits

16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production

17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents

18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne



Formation au Système de Garantie Participatif en PACA

Recréer du lien social et de la solidarité entre citoyens et paysans, en assurant à ceux-ci une sécurité financière et un revenu équitable leur permettant de maintenir et de développer une agriculture paysanne écologiquement responsable.

Une AMAP n'est pas un panier

Florilège d'idées reçues et autres confusions

- Ne pas confondre les AMAP avec les paniers bio : ce sont deux modes de fonctionnement différents. Les paniers bio sont livrés chaque semaine par un intermédiaire et le consommateur n'a aucun lien avec l'agriculteur.
- Les adhérents ne sont pas des « clients », ils forment un partenariat avec l'agriculteur.
- Le prix du panier n'est pas un critère suffisant pour rejoindre une AMAP et ne doit donc pas être mis en avant comme intérêt principal de la démarche.

- La distance n'est pas non plus un critère suffisant. Il n'y a pas en France de *locavores* comme il peut y en avoir en Amérique du Nord.

- Etre en AMAP n'est pas une démarche de « bobo ». Les études sociologiques montrent une grande amplitude de revenus parmi les amapiens.

- La solidarité avec le paysan n'empêche pas la solidarité entre les consom'acteurs (cf. encadré page 7).



Une AMAP n'est pas un panier

Socle Commun

A. Fondements des AMAP

A.1. L'origine des AMAP

Dans quel contexte se sont développées les AMAP ?

La première Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne a été créée en avril 2001 à Aubagne (13) dans un contexte marqué par une crise importante dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

1. UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : la crise de la vache folle a créé un climat d'insécurité alimentaire. Les consommateurs sont devenus soucieux de leur sécurité alimentaire, de la qualité de leur alimentation qui a un impact direct sur leur santé.
2. UNE AGRICULTURE EN PERDITION : de nombreux agriculteurs voient leurs exploitations disparaître ou menacées par les méfaits de l'agriculture intensive et de la politique agricole de la France et de l'Europe. L'agriculture de proximité laisse place à une agriculture délocalisée.
3. UNE PRESSION FONCIÈRE ÉNORME : dans les zones urbaines et périurbaines, le foncier agricole est grandement menacé.
4. UNE HÉGÉMONIE DE LA GRANDE DISTRIBUTION : elle induit une grosse pression économique sur les exploitations agricoles en rognant sur leur marge et sur la qualité des produits
5. UNE INÉGALITÉ ALIMENTAIRE NORD-SUD : la mondialisation, et notamment l'Organisation Mondiale du Commerce et la Politique Agricole Commune ont contribué à accroître l'inégalité entre pays du Nord et Pays du Sud dans l'accès aux ressources alimentaires.

Quels acteurs ont contribué à l'émergence des AMAP ?

Les AMAP sont à la croisée de plusieurs expériences, et de diverses influences :

1. DES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES : avec principalement les Teikei au Japon (ce mot signifie « engagement de collaboration ») dans les années 70, et les CSA (*Community Support Agriculture*) aux Etats-Unis et au Canada dans les années 80
2. DES INITIATIVES FRANÇAISES : les jardins de Cocagne (depuis 1991) sont axés sur l'insertion par l'activité économique et fournissent des paniers de légumes biologiques à des groupes de consommateurs
3. DES DÉMARCHES PORTEES PAR DES ORGANISATIONS AGRICOLES FRANÇAISES : l'agriculture paysanne (1996), l'agriculture biologique (1930), l'agriculture durable (1978), la promotion des circuits courts et de la vente directe depuis plus de 20 ans
4. UN DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE : des mouvements d'éducation populaire, des groupes de consommateurs, des mouvements de l'économie solidaire font la promotion de la consommation responsable et notamment du commerce équitable

Comment s'est développé le mouvement des AMAP en France ?

La première AMAP de France a été créée en avril 2001 à Aubagne avec un couple de producteurs d'Ollioules (83), Daniel et Denise Vuillon, et un groupe de consom'acteurs.

Cette initiative fait suite à un café éco-citoyen d'ATTAC Pays d'Aubagne sur le thème de « la malbouffe » en février 2001 où les Vuillon, membres de la Confédération Paysanne 83, ont présenté le concept des AMAP.

En parallèle, avec l'appui de l'association ALLIANCE Paysans Ecologistes Consommateurs, s'est créée, en Mai 2001, l'association ALLIANCE Provence, premier réseau régional des AMAP, qui a contribué à essaimer et à promouvoir les AMAP en région PACA. Elle a réuni, dès le début, des organisations agricoles partenaires (Confédération Paysanne, Bio de Provence...), des organisations de consommateurs (Slow Food), des mouvements d'éducation populaire (ATTAC), et des consommateurs engagés.

En 2003, Alliance Provence a élaboré et adopté la charte des AMAP. Cette charte, ainsi que le terme A.M.A.P., ont été déposés en Mai 2003 à l'INPI. Elle décline les valeurs et les principes partagés par toute structure faisant référence au terme AMAP.

Depuis 2001, les AMAP ont fleuri dans toute la France et de nombreux réseaux régionaux se sont constitués progressivement : Alliance Midi-Pyrénées, Alliance PEC Rhône Alpes, AMAP Ile de France... La promotion et le développement des AMAP ont également été portés par des CIVAM, des GAB (Groupement d'Agriculture Biologique) et des ADEAR.

CREAMAP est un centre ressources créé en 2006 ayant pour objet de promouvoir et d'essaimer les AMAP notamment dans des régions où de telles structures n'existent pas.

Fin 2008, on estime à près de 1000, le nombre d'AMAP en France.

A.2. Les valeurs qui nous rassemblent

Sur quelles valeurs les AMAP sont-elles fondées ?

Elles sont déclinées dans la charte des AMAP ; les valeurs fondamentales sont :

- ☞ PROXIMITÉ : relocalisation de l'économie par un soutien à l'agriculture paysanne, relation directe entre les producteurs et les consommateurs, circuits courts
- ☞ ÉQUITÉ, SOLIDARITÉ, TRANSPARENCE ET CONFIANCE : partenariat équitable entre producteurs et consommateurs basé sur la confiance, la transparence et la solidarité financière
- ☞ QUALITÉ, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NORMES SOCIALES : une agriculture paysanne, socialement équitable (respect des normes sociales par rapport à tous les employés de l'exploitation) et écologiquement saine (pas de pesticides ni engrais chimiques de synthèse)
- ☞ AUTONOMIE DES PRODUCTEURS ET RESPONSABILISATION DES CONSOMMATEURS : une agriculture économiquement viable et visant le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations ; des consommateurs, acteurs de leur propre consommation et pouvant choisir des modes alternatifs de distribution
- ☞ CONVIVIALITÉ : lien direct entre producteurs et consommateurs



La solidarité est dans le champ

A.3. Les AMAP : un partenariat équitable entre consommateurs et producteurs

Quels sont les objectifs des AMAP ?

- Préserver et développer l'agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine,
- Préserver l'environnement par des pratiques agricoles écologiques de proximité et un maintien de la biodiversité,
- Etablir un commerce équitable entre agriculteurs et consommateurs,
- Inciter les consommateurs à avoir une alimentation de qualité et prenant en compte leur santé,
- Responsabiliser les consommateurs à travers un engagement citoyen et solidaire avec les agriculteurs de leur territoire mais aussi du monde entier ainsi qu'avec les consommateurs n'ayant pas accès aux produits alimentaires de qualité

Comment fonctionne une AMAP ?

Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité. Il se formalise par un contrat par lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production (légumes, viande, fromage, œufs ...) qui lui est distribuée périodiquement à un prix qui est fonction des coûts de production. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte des AMAP.

Comment se traduisent ces valeurs dans les actes ?

➤ LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS A TRAVERS LE PARTENARIAT

Producteurs et consommateurs s'engagent à travers un partenariat d'œuvrer pour le respect de la charte dans une démarche de progrès, notamment à travers une évaluation de leurs pratiques respectives.

Socle Commun

➤ LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

- **Un engagement économique** : fourniture périodique de produits frais et de saison, sains et diversifiés ; partage de la récolte ; mise en œuvre des moyens de production visant à assurer la distribution régulière de leurs produits.
- **Un engagement éthique** : respect de la charte des AMAP à travers un contrat d'engagement fixé entre les producteurs et les consommateurs, notamment en terme de pratiques agricoles ; transparence sur la vie de la ferme.
- **Un engagement social** : présence sur le lieu de distribution, création de liens avec les consommateurs, pédagogie concernant le travail de la ferme, organisation des visites de ferme, prise en compte des remarques des amapiens.

➤ LES ENGAGEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Un engagement financier** : achat à l'avance d'une partie de la récolte du producteur sur une période donnée à un coût équitable.
- **Un engagement solidaire** : partage avec l'agriculteur des risques liés à son activité (intempéries, parasites...).
- **Un engagement éthique** : respect de la charte des AMAP.
- **Un engagement associatif** : participation à la vie de l'AMAP (distribution, communication, animation...), respect des modes de fonctionnement de l'AMAP (venir chercher son panier dans les créneaux horaires spécifiés...).

B. Vers un mouvement interrégional des AMAP

B.1. Objectifs

Pourquoi créer un MOUVEMENT INTERREGIONAL DES AMAP ?

Les AMAP font toutes référence à la charte des AMAP. Elles développent des initiatives, élaborent des outils, expérimentent des modes de fonctionnement qui apportent une richesse au mouvement des AMAP.

A l'échelle régionale, ces pratiques sont souvent mises en commun et ces outils mutualisés. Le partage de cette diversité d'expériences à un niveau national, la mise en place d'une plateforme de communication et la mise en œuvre de campagnes nationales permettraient à la fois de donner une meilleure lisibilité nationale aux AMAP et de créer une force de mobilisation et de propositions percutante pour faire avancer les thématiques qui nous semblent primordiales (foncier agricole, installation des agriculteurs, pesticides, OGM et biodiversité, éducation et sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, équitable et solidaire...). Plus qu'une simple coordination interrégionale, il s'agit bien d'un mouvement rassemblant tous les réseaux des AMAP, les AMAP, leurs producteurs et leurs consommateurs autour des valeurs communes portées par la charte des AMAP.

Les réseaux régionaux, à l'initiative de ce regroupement, souhaitent le baptiser sous le nom de **Mouvement InterRégional des AMAP** représenté par le sigle **MIRAMAP**.

Dans ce contexte, le Mouvement InterRégional des AMAP se fixe comme objectifs :

- ⇒ De renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune : partage et respect collectif de la charte des AMAP, réflexion sur son évolution
- ⇒ De mutualiser toute la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés par les AMAP et les réseaux territoriaux
- ⇒ De faire la promotion des AMAP au niveau national
- ⇒ De réfléchir à une évolution de la charte prenant en compte des préoccupations nouvelles
- ⇒ De participer à des programmes nationaux cohérents avec les objectifs des AMAP

Le Mouvement InterRégional des AMAP respectera un principe de **subsidiarité** territoriale : les réseaux locaux ont pour rôle de promouvoir et d'essaimer les AMAP à l'échelle territoriale ; il est également de leur responsabilité de garantir l'éthique des AMAP.

B.2. Engagements des adhérents du Mouvement InterRégional des AMAP

Qui sont les adhérents du Mouvement InterRégional des AMAP ?

Peuvent être adhérents du Mouvement InterRégional des AMAP, tout regroupement territorial ou à défaut s'ils n'existent pas des AMAP, assurant une fonction de promotion, d'essaimage et d'animation des AMAP sur leur territoire dans le respect de la charte des AMAP.

Ces regroupements peuvent être formels ou informels, voire être hébergés par des structures ayant d'autres missions.

Sur quoi s'engage-t-on en adhérant à la coordination interrégionale des AMAP ?

Les réseaux qui souhaitent adhérer au Mouvement InterRégional des AMAP s'engagent à :

1. Adhérer à la charte des AMAP et la faire respecter
2. Mutualiser des ressources avec les autres réseaux territoriaux adhérant à MIRAMAP
3. Promouvoir les AMAP sur leur territoire dans le respect de la charte

B.3. Un programme d'actions

Quelles sont les grandes thématiques sur lesquelles nous souhaitons nous mobiliser ?

Elles découlent des objectifs fondamentaux des AMAP définis précédemment : soutenir l'agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine, promouvoir la consommation équitable et solidaire.

C'est pourquoi les adhérents de MIRAMAP s'engagent à développer des campagnes nationales autour des thématiques suivantes :

1. La préservation des terres fertiles
2. l'installation d'agriculteurs (formation et accompagnement)
3. la préservation de la biodiversité cultivée, élevée et naturelle
4. le soutien et la promotion des agricultures alternatives à l'agriculture productiviste et intensive dans une démarche de souveraineté alimentaire
5. l'éducation et la sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, équitable et solidaire
6. L'accès à une alimentation de qualité pour tous les publics (notamment les familles à bas revenus)



Illustration : L'accès à une alimentation de qualité pour tous les publics

L'accès à une alimentation de qualité pour tous constitue un défi fondamental du XXIème siècle. Les AMAP doivent montrer la voie. En France, il existe une multitude d'initiatives pour favoriser l'accès des AMAP aux familles les plus démunies : prix du panier proportionnel aux revenus, paniers

solidaires payés en grande partie par un fonds de solidarité de l'AMAP et un appui financier des services sociaux de la ville...

Mais ces expériences montrent que les freins à l'accès aux AMAP pour tous ne sont pas seulement financiers. Ils sont également culturels.

D'où l'importance de développer des actions de sensibilisation à l'alimentation et à la santé pour les publics les plus exposés.

Les AMAP c'est une histoire de solidarité, avec les producteurs.... Mais aussi entre consommateurs.



La solidarité est dans le panier

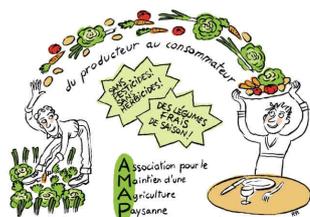
MOUVEMENT INTER-RÉGIONAL DES AMAP

Contact :

contact@miramap.org

Les réseaux signataires du socle commun :

- › Alliance Provence
- › Alliance Rhône-Alpes
- › AMAP-IdF



Retrouvez-nous sur Internet !

<http://miramap.org/>

Des initiatives pour appuyer cette démarche



Faire la fête pour mieux se connaître

Une conférence de presse aura lieu le 20 mars 2009 à Paris. Elle présentera MIRAMAP et son programme d'actions pour 2009 : le printemps des AMAP et un colloque en fin d'année 2009.

Un week-end de travail et d'échanges, les 21 et 22 mars sera

organisé à Paris autour de 5 thématiques principales : parcours d'installation des agriculteurs en AMAP ; préservation des terres fertiles ; système de garantie participatif ; accessibilité des AMAP à tous publics ; aspects juridiques, fiscaux et contractuels des AMAP.

Le printemps des AMAP

Cet événement d'envergure nationale, se déroulera du 20 mars 2009 au 21 juin 2009 dans le but de donner plus de visibilité au mouvement des AMAP, de montrer que les AMAP ne sont pas des initiatives isolées, mais bel et bien un mouvement national.

Il s'agit, pour les AMAP et leurs

réseaux, d'organiser des événements locaux dans toute la France, allant de la porte ouverte à la ferme à la fête InterAMAP départementale, en passant par l'organisation de ciné-débats etc.

Une communication nationale sera pilotée par MIRAMAP avec un calendrier des manifestations prévues.

Un colloque national

Il aura lieu en décembre 2009 à Lyon. Son programme général sera défini les 21 et 22 mars 2009, et des groupes de réflexion seront mis en place afin de préparer ensemble le contenu de cette grande rencontre.